

COMPTE – RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 13 avril 2015

Nombre de conseillers :	Date de convocation : 3 avril 2015
En exercice : 48 Présents : 41	Date d'affichage : 20 avril 2015
Votants : 42	

L'an deux mil quinze, le 13 avril, le Conseil de la Communauté de Communes Champagne Vesle légalement convoqué, s'est réuni publiquement à Gueux, sous la présidence de M. Luc BZDAK, Président

Présents : MM. Jean-Yves LEROY, Laurent COLAS, Patrick SIMON, Pierre LHOTTE, Alain CULLOT, Jean-Marie ALLOUCHERY, Franck JACQUET, Luc BZDAK, Patrick DAHLEM, Jean-Robert AUGUSTE, Mme Annie PERRARD, MM. Alain MICHELON, Jean-Pierre RONSEAU, Mmes Hélène COLZY, Martine RHONE, M. Hubert CROZAT, Mme Cécile CONREAU, Sylvie PORET, Anny DESSOY, MM. Jean-Pierre GILLET, Christian LAPOINTE, Germain RENARD, Mme Bernadette HENRIONNET, MM. Jacques BRUYERES, Pierre BENOIT, Mme Dominique ADAM, M. Hubert DEGREMONT, Mme Céline CLEMENT, MM. Michel SUPPLY, René DESSAINT, Mme Claudine NORMAND, MM. Eric LEGER, Philippe CAUSSE, Mme Agnès FROMENT, MM. Didier PRIMAULT, Franck BAILLY, Jacques BOURGOGNE, Stéphane GOMBAUD, Francis BLIN, Frédéric MASSONOT, Jean-Marie VIEVEILLE.

Pouvoir : Mme Valérie CORDEBAR représentée par Mme Annie PERRARD

Monsieur Jean-Robert AUGUSTE a été nommé secrétaire

Le Président ouvre la séance et remercie les délégués de leur présence. Il accueille et félicite les deux nouveaux conseillers départementaux Mme Cécile CONREAU et M. Philippe SALMON pour leur élection. Il leur souhaite beaucoup de réussite dans la prise de leur fonction.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. BZDAK demande si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu du conseil communautaire du 11 mars dernier. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Récupération TASCOS 2012 à 2014 - Autorisation d'intenter une action en justice.

L'Etat a prélevé à tort le montant de la taxe sur les surfaces commerciales pour les années 2012 à 2014 et n'a pas répondu favorablement à notre demande de recours gracieux. Il convient donc de délibérer pour intenter une action en justice. Cet ajout est accepté à l'unanimité.

M. BZDAK passe la parole à M. LHOTTE pour la présentation du travail de la commission communication du 10 mars dernier.

M. LHOTTE précise que, dans le cadre du projet de territoire, Mme RICHARD du cabinet GEOGRAM est venue présenter différents thèmes pour promouvoir les associations des 33 communes. Les membres de la commission ont retenu l'idée de créer un annuaire de celles-ci sur le site internet de la CCCV. Quelques communes n'ont pas encore répondu, Mme Delphine VAILLANT doit faire une relance.

Un point sur le lancement du nouveau site internet a été présenté. Mmes Delphine VAILLANT et Elodie BAUDIN seront formées pour sa mise à jour le 16 avril prochain. M. LHOTTE rappelle qu'il est souhaitable que les conseillers communautaires lui fassent parvenir des articles d'intérêt communautaire afin d'alimenter le site internet.

Lors du prochain conseil communautaire prévu le 22 avril prochain, M. DAHLEM présentera le fonctionnement du nouveau site internet ainsi que de l'espace dédié aux élus.

La trame du prochain bulletin communautaire est également évoquée. Il est rappelé que chaque Vice-Président doit fournir les éléments relatifs aux travaux en cours de sa commission.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à M. BLIN pour les travaux de la commission assainissement du 19 mars dernier.

GUEUX/JANVRY Transfert des eaux usées vers MUIZON Suppression du poste de refoulement Gueux Bois et du réseau du marais de la Fouaille

L'installation des nouveaux postes de refoulement se fera mi-avril et leur mise en service est prévue mi-mai.

STEP de FAVEROLLES-et-COEMY

Il reste à prendre en compte le démantèlement des anciennes stations. La vidange de l'ancienne station interviendra le 20 avril.

ASSAINISSEMENT GENERAL des communes de CHALONS-sur-VESLE, SAVIGNY-sur-ARDRES et SERZY-et-PRIN

L'assainissement de la commune de CHALONS-sur-VESLE est en cours d'achèvement. Celui de SERZY-et-PRIN a débuté il y a quelques jours.

Malgré de nombreux échanges, la responsable du Trésor Public d'Hermonville a rejeté, à plusieurs reprises, le paiement d'un reliquat d'emprunt dû à l'agence de l'eau ce qui a occasionné le blocage du versement d'une subvention de 400 000 € par cet organisme. De plus, un blocage de la même trésorerie nous a été appliqué en 2015 pour la récupération de la TVA émis en 2014, auprès de l'ancienne société d'affermage, la Lyonnaise des eaux. Cette position abusive de notre trésorière entraîne un déficit du compte administratif 2014 de l'assainissement de 750 000 €.

Demandes de subventions

Lors du dernier conseil communautaire, une délibération avait été prise pour demander des subventions concernant les travaux privatifs de raccordement au réseau d'assainissement. L'agence de l'eau se réunit en commission des aides cinq fois par an. Lors des deux premières commissions qui viennent de se dérouler en ce début d'année, 75 % des crédits sont déjà consommés. Notre dossier est inscrit à la prochaine commission mais il reste très peu de crédits ce qui pourrait occasionner le report de plusieurs programmes de travaux en 2016.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à M. CAUSSE pour la présentation du travail de la commission bâtiments scolaires et patrimoine du 23 mars 2015.

M. CAUSSE reprend les points importants du compte-rendu.

Ecole élémentaire et maternelle de MUIZON

Le diagnostic amiante est en cours. En ce qui concerne le diagnostic thermique, M. ZRIMM, du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims a remis son rapport. Les résultats sont intéressants et demandent à être approfondis. Il commentera ce rapport lors de la prochaine commission du 1^{er} juin.

M. CAUSSE souhaite revenir sur la phrase suivante inscrite dans le compte-rendu de la commission : « il semble souhaitable qu'une nouvelle répartition du périmètre scolaire soit envisagée afin d'appréhender au mieux les besoins des communes ». Il a évoqué ce point avec le Président et tous deux s'interrogent sur la prise de décision concernant la répartition des élèves dans les différents groupes. Est-ce les syndicats scolaires, les communes, la communauté de communes ou l'administration de l'Education Nationale qui décide ? Il a tenté de contacter l'inspecteur de l'Education Nationale mais n'a pas encore pu obtenir de réponse.

Groupe scolaire d'ECUEIL

Une rencontre est organisée la semaine du 20 avril avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de faire un point sur la qualité environnementale du site avant de lancer les études de programme.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à M. BOURGOGNE pour relater le travail de la commission voirie du 19 mars dernier.

M. BOURGOGNE précise que le compte-rendu n'a pu être remis qu'en début de séance car il avait été oublié lors de la transmission des autres documents.

Concernant le budget 2015, les prévisions de dépenses seront énoncées lors de la présentation des budgets.

Programmation 2015

Muizon-Trigny

6 carottages sur la voirie Muizon-Trigny doivent être réalisés pour connaître la structure de chaussée.

Voirie n°24 le Parc Millésime

La voirie devant le parc Millésime présente des signes d'usure. Les travaux de réfection devront être réalisés durant la nuit afin d'éviter les difficultés d'accès pour les clients des enseignes de cette zone commerciale.

Fauchage

3 devis ont été demandés pour la prestation de fauchage 2015. Comme l'an dernier, il est prévu 2 passages par an (1 en juin et 1 avant les vendanges).

M. LEGER informe l'assemblée que la route reliant Sacy-Bezannes a été classée en RD 6E 2 depuis le 16 mars dernier. Suite à cette information, M. BZDAK se rapprochera des services du conseil départemental afin d'organiser une réunion pour la rétrocession de cette voirie.

M. Philippe SALMON, conseiller départemental, adresse ses remerciements à son suppléant Eric LEGER et à son prédécesseur Michel CAQUOT. Il souhaite que ce dernier lui apporte son soutien car il a une bonne connaissance des dossiers.

Il rappelle que le conseil départemental est composé de 4 commissions :

- 1- Finances,
- 2- Investissements (voirie, assainissement, collèges),
- 3- Solidarité,
- 4- Tourisme, loisirs.

Mme CONREAU et lui-même ont intégré la commission n°2.

Il remercie M. BZDAK pour son invitation à participer aux conseils communautaires et indique qu'il assistera aux réunions, selon ses disponibilités.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

Aucune autre question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à Mme NORMAND pour le travail de la commission Tourisme.

Mme NORMAND indique que Mme CHAMPETIER du Parc Naturel de la Montagne de Reims a présenté aux membres de la commission la démarche LEADER 2014-2020. Cette présentation détaillée a duré environ 2 heures et de ce fait, les autres points inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être abordés.

Mme NORMAND précise que les membres de la commission ont listé les projets privilégiés qui pourraient être intégrés dans la démarche LEADER. Parmi ces projets, la remise en état des points « I » des communes ont été retenus et seront pris en charge par la CIP Nord.

La commission tourisme doit se réunir prochainement pour préparer une plaquette.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à M. RONSEAUX pour le travail de la commission Droits des Sols-Urbanisme.

M. RONSEAUX précise que le projet de création du service ADS est en cours de finalisation et qu'il sera présenté lors du conseil communautaire du 22 avril prochain.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK passe la parole à M. LEGER pour le travail de la commission sécurité du 2 avril 2015.

Poteaux incendie

Essai pression

Les rapports 2014 d'essai pression des bouches de défense incendie ont été envoyés aux mairies, aux chefs de centre et à la commission.

Réserves incendie, point d'aspiration

Bouleuse : refaire un point avec la mairie

Courmas : attente de terrain

Sermiers : la commune a demandé d'aménager les lavoirs du petit Fleury et de Courtaumont. Les membres de la commission se sont rendus sur place et ont décidé d'installer une citerne au hameau du petit Fleury.

Visite des centres pompiers

La visite est prévue le 2 mai et le 18 juillet.

Championnat de France Cycliste Sapeurs-Pompiers

M. LEGER rappelle que le Championnat de France Cycliste des Sapeurs-Pompiers sur route aura lieu les 29 et 30 mai dans notre territoire. Il est prévu d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association organisatrice.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK présente le travail de la commission développement économique.

Bâtiment L'Atelier et la Main

M. BZDAK rappelle que l'Atelier et la Main est une association gérée par des chefs d'entreprises à la retraite et des compagnons qui encadrent des jeunes pour les initier aux métiers manuels. Cette association est située à MUIZON dans nos locaux rue de la Gare et souhaite étendre ses activités en installant deux cellules supplémentaires (horlogerie et tapisserie).

L'électricité et le chauffage étaient jusqu'ici pris en charge par la société TOUPARGEL mais en 2015 ces frais seront supportés par notre collectivité.

ZAC du Parc Millésime

Pour information, OFFICE DEPOT a déménagé et se situe désormais dans la zone du parc commercial Champéa. Cet ancien bâtiment est actuellement en cours de reprise d'activités.

Une réunion a été organisée à la Communauté de communes Champagne Vesle permettant aux investisseurs potentiels de se rencontrer. M. MERCIER, aménageur, est porteur du projet de transfert de l'enseigne Porsche. En effet, les locaux actuels ne répondent plus aux critères de Porsche Allemagne. Ainsi cette enseigne doit s'agrandir et réinvestir dans notre zone. Le délaissé autoroutier de la SANEF le long de l'autoroute A4/A26, pourrait permettre le transfert de l'enseigne Porsche et l'implantation éventuelle d'un Motel.

Le magasin PICWIC situé sur la zone du Parc Millésime projette un transfert en 2016 vers la zone d'activité Nord à côté du magasin CCV.

Le terrain ex-Volvo appartenant en partie au groupe Michel SCHULLER fait l'objet de divers projets. Mais la réunification de parcelles permettant une réalisation d'un investissement commercial demeure une difficulté.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Aucune question n'étant posée, M. BZDAK poursuit l'ordre du jour en donnant la parole à M. BLIN, Vice-Président aux finances, pour la présentation d'une synthèse des comptes administratifs 2014 et budget primitifs 2015 (la présentation des éléments préparés par M. BLIN a été transmise par mail à chaque conseiller communautaire).

A l'issue de cette présentation, n'ayant plus aucune question, M. BZDAK quitte la salle selon la procédure en vigueur, afin que l'assemblée délibère sur les comptes 2014.

M. BLIN prend la présidence de l'assemblée et donne lecture de la délibération suivante :

11/2015	Approbations des comptes administratifs 2014 – budget général, et budgets annexes : assainissement, développement économique, MARPA, SPANC
---------	--

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2014,

Sous la présidence de M. Francis BLIN Vice-Président chargé des finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014, dressés par M. Luc BZDAK, Président, qui s'est retiré pour le vote.

DONNE ACTE au Président de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme suit :

DESIGNATION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent

BUDGET GENERAL

Résultat reporté		590.570.43		215.790.67
Résultat exercice 2014	3.355.610.12	4.759.176.57	1.693.530.02	2.160.778.89
Résultat de clôture		1.994.136.88		683.039.54
Reste à réaliser			1 046.000	100.000
RESULTAT DEFINITIF		1.731.176.42		

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat reporté		386.77		245 374.11
Résultat exercice 2014	610 438.37	1 460 332.95	2 720 526.02	1 347 189.10
Résultat de clôture		850.281.35	1 127 962.81	
Reste à réaliser			3 843 350	3 371 650
RESULTAT DEFINITIF	-749 381.46			

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Résultat reporté		36 643.66	80 492.99	
Résultat exercice 2014	5 839.63	23 568.52	23 904.03	123 384.93
Résultat de clôture		54 372.55		18 987.91
Reste à réaliser			8 500	
RESULTAT DEFINITIF	64 860.46			

MARPA DE PARGNY-LES-REIMS

Résultat reporté		38 700.47	25 754.06	
Résultat exercice 2014	61 204.51	105 133.31	52 419.82	30 754.06
Résultat de clôture		82 629.27	47 419.82	
Reste à réaliser			5 000	
RESULTAT DEFINITIF	30 209.45			

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Résultat reporté		18 332.40		
Résultat exercice 2014	18 359.20	1 439.20		
Résultat de clôture		1 412.40		
Reste à réaliser			20 000	20 000
RESULTAT DEFINITIF	1 412.40			

12/2015	Approbation des Comptes de Gestion 2014 Budget Général, Assainissement, Développement Economique MARPA, SPANC
----------------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 des budgets général, assainissement, développement économique, MARPA et service public de l'assainissement non collectif par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent pas de réserve de sa part.

13/2015	Budget Général Affectation du résultat de l'exercice 2014
----------------	--

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 13 avril 2015, le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 994 136.88 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 683 039.54 € et un solde de restes à réaliser de – 946 000 € entraînant un besoin de financement de 262 960.46 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 468 315 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 262 960.46 €.

- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 1 731 176.42 €.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

14/2015	Budget Assainissement Affectation du résultat de l'exercice 2014
----------------	---

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé dans sa séance du 13 avril 2015, le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 850 281.35 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 1 127.962.81 € et un solde de restes à réaliser de – 471 700 € entraînant un besoin de financement de 1 599.662.81 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 61 715 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 850 281.35 €.
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 0 €.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

15/2015	Budget annexe Développement Economique Affectation du résultat de l'exercice 2014
----------------	--

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé dans sa séance du lundi 13 avril 2015, le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 54 372.55 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 18 987.91 € et un solde de restes à réaliser de 8 500 €.

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 26 489 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Aucune affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».
- Report en section d'investissement – article 001, la somme de 18.987.91 €
- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 54 372.55 €.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

16/2015	Budget Annexe MARPA Affectation du résultat de l'exercice 2014
----------------	---

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 13 avril 2015, le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 82 629.27 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit de 47.419.82 € et un solde de restes à réaliser de - 5 000 € entraînant un besoin de financement de 52 419.82€.

Vu l'état de restes à réaliser au 31 décembre 2014,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2015,

Considérant que le budget 2014 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 79 094 €.

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement.

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 52 419.82 €.

- Report en section de fonctionnement - article 002, la somme de 30 209.45 €.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

17/2015	Amicale des sapeurs-pompiers communautaire Subvention 2015
----------------	---

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle, applicable au 1^{er} mars 2014,

Vu le budget primitif 2015,

Considérant l'avis de la commission sécurité lors de sa réunion en date du 2 avril 2015,

M. DEGREMONT n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'amicale des sapeurs-pompiers, une subvention annuelle d'un montant de 65 000 € au titre de l'année 2015

d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 4 700 € pour l'acquisition de matériels

PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6574 subvention aux associations du budget de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à signer une convention de subvention avec l'amicale des Sapeurs-pompiers.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

18/2015	Collège de Gueux Subvention 2015
----------------	-------------------------------------

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle, applicable au 1^{er} mars 2014,

Vu le budget primitif 2015,

Considérant l'avis de la commission des finances lors de sa réunion du 4 mars 2015,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix contre, 1 abstention)

DECIDE de verser une subvention de 5 000 € au collège de Gueux, au titre de l'année 2015.

19/2015	Association INTERMEZZO Subvention 2015
----------------	---

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle, applicable au 1^{er} mars 2014,

Vu le budget primitif 2015,

Considérant l'avis de la commission des finances lors de sa réunion du 4 mars 2015,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention)

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 45 000 € à l'association INTERMEZZO au titre de l'année 2015.

AUTORISE le Président à signer la convention de subvention.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Mme DESSOY indique que la convention de l'association doit arriver à échéance en 2015. Elle s'interroge sur la position de l'école INTERMEZZO, est-ce notre école de musique ou une association financée par l'intercommunalité ?

M. BZDAK répond que l'Ecole de musique est inscrite dans les statuts de la communauté de communes. Historiquement, lors de la création du district, il y avait le SACT et à l'annonce de la disparition de cet organisme, les élus ont souhaité pérenniser cette activité culturelle par une école de musique qui est gérée par l'association INTERMEZZO.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

20/2015	Union Cycliste de Châlons-en-Champagne : Subvention 2015 championnat de France Cycliste des Sapeurs-Pompiers
----------------	---

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle, applicable au 1^{er} mars 2014,

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'Union Cycliste de Châlons-en-Champagne en date du 12 novembre 2014 demandant un soutien financier à l'occasion des championnats de France cycliste des 29 et 30 mai 2015,

Vu le budget primitif 2015,

Considérant l'avis de la commission finances lors de la réunion du 4 mars 2015,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 5 000 € au comité d'organisation des boucles de la Marne à l'occasion des championnats de France cycliste des 29 et 30 mai, au titre de l'année 2015.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

21/2015	Budget Général 2015 Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
----------------	--

Vu l'article 107 de la Loi de Finances 2004,

Vu le budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir à 6,58 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'année 2015.

°_°_°_°_°_°_°_°_°

22/2015	Budget Général 2015 Fixation des taux d'imposition
----------------	---

Vu le budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2015, comme suit :

- Taxe d'habitation 7.34 %
- Taxe foncière (bâti) 6.70 %
- Taxe foncière (non bâti) 6.07 %
- Cotisation foncière des entreprises 5.42 %
- Fiscalité professionnelle de zone (FPZ) 17.78 %

°_°_°_°_°_°_°_°_°

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les Comptes administratifs 2014 et les dépenses à venir,

Considérant les orientations budgétaires évoquées lors du conseil communautaire du 11 mars 2015,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2015,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget principal 2015 équilibré comme suit : à l'unanimité,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 6.397.813 €

Recettes 6.397.813 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 3.019.931 €

Recettes 3.019.931 €

ADOpte le budget annexe assainissement 2015 équilibré comme suit : à l'unanimité,

BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 920 508 €

Recettes : 920 508 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 7 970 089 €

Recettes : 7 970 089 €

**ADOpte le budget annexe développement économique 2015 équilibré comme suit :
à l'unanimité,**

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 77 242 €

Recettes : 77 242 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 62 604 €

Recettes : 62 604 €

28/2015	L'Atelier et la Main. - convention d'occupation des locaux- autorisation de signature au Président
---------	---

Le Président expose à l'assemblée que conformément aux souhaits émis par certains membres de l'assemblée, après des échanges avec le Président de l'Atelier et la Main, il a été convenu qu'une convention d'occupation permanente et globale des locaux du bâtiment situé rue de la Gare à MUIZON serait établie, à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer :

une convention d'occupation des locaux situés rue de la Gare à MUIZON, avec l'Atelier et la Main, pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois, à compter du 1^{er} janvier 2015, dans les conditions définies par celle-ci.

o_-o_-o_-o_-o_-o_-o_-o_-o

29/2015	MARPA de PARGNY-lès-REIMS : autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 à la convention de gestion
---------	---

Vu la convention de gestion établie le 24 décembre 2010,

Considérant les conclusions de l'étude réalisée par AB & Associés qui tendent à démontrer les difficultés financières à prévoir les années à venir pour l'association de gestion de la MARPA

Le Président propose à l'assemblée de modifier les conditions de paiement de la redevance annuelle prévue dans l'article 4 de la convention, en la minorant de 25 000 € en moyenne durant les 3 années à venir. Ces dispositions nécessiteront une subvention d'équilibre du budget de la MARPA qui devrait apporter une aide à l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil communautaire,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de gestion dans les conditions définies par celle-ci.

o_-o_-o_-o_-o_-o_-o_-o_-o

Avant de donner lecture de la délibération suivante, le Président rappelle que M. LHOTTE et lui-même ont été désignés pour représenter la CCCV au SIEPRUR. M. Bernard ROUSSEAU était le 3^{ème} représentant et il convient de le remplacer.

M. BZDAK annonce que M. RONSEAUX a fait part sa candidature au bureau. Il demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, Le Président propose de retenir la candidature de M. RONSEAUX.

30/2015	SIEPRUR : désignation d'un 3 ^{ème} représentant de la Communauté de communes Champagne Vesle
----------------	--

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11 décembre 2014 et 9 janvier 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes Champagne Vesle, et notamment la représentation des communes, pour porter le nombre total de conseillers communautaires à 48 membres au lieu de 56.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle, applicable au 17 septembre 2015 et notamment son article 9,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du SIEPRUR du 13 janvier 2015 notamment son article 8 « désignation des représentants », portant le nombre de représentant pour la Communauté de communes Champagne Vesle à 3 membres

Le Président fait appel aux candidatures afin de procéder à la désignation d'un délégué.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Jean-Pierre RONSEAUX à siéger au sein du SIEPRUR pour la Communauté de Communes Champagne Vesle.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

31/2015	Récupération TASCOM 2012 à 2014 - Autorisation intenter une action en justice
----------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-2,

Considérant que M. le Préfet de la Marne ne peut pas réserver une suite favorable à notre demande de recours gracieux en date du 8 décembre 2014,

Considérant les conditions d'assistance juridique transmise par l'ASEA, via la négociation menée par l'Association des Maires de la Marne,

Le Président expose qu'il convient d'intenter une action en justice pour récupérer le montant de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) prélevée à tort sur nos budgets de 2012 à 2014 représentant un montant de 87 402 €.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à ester en justice contre l'Etat, devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, pour récupérer le produit de la TASCOM indûment prélevé sur les dotations de notre collectivité, durant les années 2012 à 2014.

°_°_°_°_°_°_°_°_°_°

QUESTIONS DIVERSES

Projet équipement très haut débit

M. BZDAK annonce à l'assemblée que le SIEM informe les mairies que la société « ELABOR » située en Côte-d'Or parcourt l'ensemble des 33 communes pour enregistrer les points de livraison du très haut débit. Par ailleurs, chaque commune est sollicitée pour fournir une carte détaillée des réseaux de son territoire.

Représentativité de l'assemblée communautaire

M. BZDAK précise que le retour à un accord local et une nouvelle modification de la composition de notre assemblée communautaire est particulièrement complexe. Malgré les hypothèses étudiées avec les services de l'Etat, il sera difficile (voire impossible) de revenir à une assemblée de 56 délégués. Un point sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

Rassemblement communautaire

Le rassemblement des sapeurs-pompiers communautaire aura lieu le samedi 18 avril 2015 à 17h à FAVEROLLES-et-COEMY.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h30.

Le Président,

Luc BZDAK